

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET-N° 80/314 /MNF.DGTFP.DEP/21021/75
portant intégration et nomination de Monsieur
EBAKA Jean Michel, ex-Officier de l'Armée Po-
pulaire Nationale (APN) dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Admi-
nistratifs et Financiers -SAF- (Administration
Générale);

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ I S A S :

D.B.

D.C.F.

S.G.F.

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
- (/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- (/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;
- (/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.7.1963 relatif aux conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
- (/u le décret n° 62-426 du 29.12.1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF);
- (/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de cadres et reclassements;
- (/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- (/u le décret n° 79-155 du 4.4.1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u le décret n° 79-706 du 30.12.1979 portant modification des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u l'arrêté n° 5309/SGG du 20.10.1979 portant nomination de certains agents dans différents départements ministériels.
- (/u le Procès-Verbal du 17.9.1975 de la Commission chargée des intégrations des ex-Militaires dans la Fonction Publique;
- (/u le Bordereau d'envoi n° 024/MDN.DGL du 12.3.1980 transmettant le Certificat de Cessation de paiement de l'Ex-Lieutenant Colonel EBAKA Jean Michel;

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du Procès-Verbal du 17.9.1975 de la Commission chargée des intégrations des ex-Militaires dans la Fonction Publique susvisé, Monsieur EBAKA Jean Michel, ex-Officier de l'Armée Populaire Nationale (APN), mis à la disposition de la Fonction Publique, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) conformément au tableau ci-après :

<u>ANCIENNE SITUATION</u>			<u>NOUVELLE SITUATION</u>			
<u>NOM & PRENOMS</u>	<u>GRADE</u>	<u>INDICE</u>	<u>GRADE</u>	<u>ECHELON</u>	<u>INDICE</u>	<u>AFFECTATION</u>
EBAKA Jean Michel	Lieutenant Colonel	1550	Administrateur	9°	1620	Ministère de l'Intérieur

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au J.O.R.C et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, LE 22 Juillet 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Intérieur,

François-Xavier KATALI.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-EMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP,DFP 3
- DFP.BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- S.G.F. 3
- MINT. 1
- DGAT 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- D.G. LOGIST. 2
- SGCM.BC 2